



COMPTE RENDU SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 04 décembre 2020

Ouverture de la séance à 19 heures par M. le Président

Election du secrétaire de séance.

M. Pascal LORENZO est désigné secrétaire de séance

Adoption du compte rendu du 17 septembre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU NON VICE-PRESIDENT

Le Conseil proclame le conseiller communautaire suivant élu membre du bureau :

Monsieur Alain VERGNE

DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS THEMATIQUES

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 ; élit les membres des commissions suivantes :

- La commission finances
- La commission environnement, cadre de vie, mobilités
- La commission culture et patrimoine
- La commission action sociale, logement, nouvelles compétences
- La commission économie
- La commission développement touristique
- La commission enfance – jeunesse
- La commission agriculture

OFFICE DE TOURISME DE SUMENE-ARTENSE : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Le conseil désigne en tant que représentant de la Communauté de communes au sein de l'Office de tourisme intercommunal le conseiller communautaire suivant :

- Gustave GOUVEIA

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU MARCHÉ AU CADRAN

Le conseil désigne en tant que représentant de la communauté au sein du Syndicat mixte du Marché au Cadran le conseiller communautaire suivant :

Patrick BORNET comme titulaire

DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil décide par 31 voix de désigner le conseiller municipal suivant comme membre de ladite commission en lieu et place de M. Fabien HUSSER :

- M. Alain VERGNE

PACTE DE GOUVERNANCE

Après en avoir délibéré et par 26 voix pour, 1 contre (Brigitte CLAUDEL), 4 abstentions (Johane GRANDSEIGNE, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Alain COUDERT), le Conseil décide de l'élaboration d'un pacte de gouvernance au sein de la communauté.

DELEGATION AU PRESIDENT

Après en avoir délibéré par 30 voix pour et 1 abstention (Bertrand FORESTIER), le Conseil donne délégation au Président :

- pour attribuer des aides économiques aux entrepreneurs après avis motivé de la commission économique. M. le Président rendra compte, à chacune des séances du Conseil communautaire de l'exercice de cette délégation sous couvert de la vérification de M. le vice-président en charge de l'économie ;
- pour attribuer des aides à la diversification agricole après avis motivé de la commission agriculture. M. le Président rendra compte, à chacune des séances du Conseil communautaire de l'exercice de cette délégation sous couvert de la vérification de Mme la responsable de la commission.

LIEU DE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix pour, choisit la commune de La Monselie comme prochain lieu du Conseil communautaire.

AVENANT AU CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT

Après en avoir délibéré par 31 voix Pour, le Conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant au Contrat Cantal Développement et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°20200220022DE du 20 février 2020.

CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT : PROJET COMMUNAL LOCATIF A SAIGNES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix pour, le Conseil décide de voter un fonds de concours à hauteur de 5% du montant HT du plafond des dépenses éligibles, soit 2.300 €, à la commune de Saignes dans le cadre de son projet et d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix pour, le Conseil autorise le Président à signer la convention.

M. Thierry FONTY rejoint le Conseil communautaire.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES ET ENTREPRENEURIALES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix Pour, le Conseil communautaire accorde les subventions suivantes :

Nom de la société	Commune d'implantation	Objet de la demande de subvention	Désignation	Montant des investissements	Montant de l'aide
A l'abordage	Champagnac	Reprise d'une société	Achat de matériel et véhicules	140.000 €	5.000 €
SARL Cantal cars	Saignes	Achat d'un utilitaire	Achat de véhicule	49.600 €	4.960 €
Les sens du bois	Ydes	Achat de matériel	Achat de nouvelles machines	46.220 €	4.622 €
SARL Nico Jarrige	Ydes	Achat de matériel	Equipement d'un fourgon	7.719 €	771,90 €
Boucherie Anthony	Champagnac	Achat de matériel	Scie à ruban et ordinateur	4.562,12 €	456,21 €

BAIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix Pour, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer le bail et toutes les pièces afférentes à ce dossier avec la SARL LA CHARMILLE

BAIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer le bail et toutes les pièces afférentes à ce dossier avec la ressourcerie Terre d'éco.

BAIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix Pour, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer le bail et toutes les pièces afférentes à ce dossier avec l'ADMR.

BAIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix Pour, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer le bail et toutes les pièces afférentes à ce dossier avec le cabinet Saunal Cros.

ESPACE FRANCE SERVICES : AVENANT A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil autorise M. le Président à signer l'avenant présenté.

ESPACE FRANCE SERVICES : CONVENTION DE PARTENARIAT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil autorise M. le Président à signer les conventions avec les partenaires suivants : la Mission Locale, ADECCO Ussel, le CIBC, AFAPCA.

AIDES A LA DIVERSIFICATION AGRICOLE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix Pour, le Conseil communautaire accorde la subvention suivante :

Nom de la société	Commune d'implantation	Objet de la demande de subvention	Désignation	Montant des investissements	Montant de l'aide
Sandra Conesa – ferme équestre de Montassou	Antignac	Immobilier	Construction d'une carrière couverte	41.500 €	4.150 €

ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil donne l'autorisation au Président selon les chiffres suivants :

Communauté de communes			
2182 – 62	Matériel de transport	60.000 X 25% =	15.000 €
2183 – 62	Matériel de bureau et informatique	23.879,62 € X 25% =	5.969,70 €
2188 – 62	Autres immobilisations	15.000 € x 25% =	3.750 €
2313 - 81	Constructions	131.097 € x 25%=	32.774,25 €
2318 – 94	Autres immobilisations corp.	41.000 € X 25% =	10.250 €
OM			
2188 – 82	Autres immobilisations corp	24.000 € X 25% =	6.000 €
2188 – 83	Autres immobilisations	30.256,69 € X 25% =	7.564,17 €

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET GENERAL DE LA CCSA

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil adopte la décision modificative n°2.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
65888	Autres		-11 320.00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers		15 000.00
7362	Taxes de séjour	15 000.00	
7588	Autres produits div. de gestion courante	-11 320.00	
TOTAL :		3 680.00	3 680.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2184 - 83	Mobilier		-1 000,00
2313 - 83	Constructions		1 000,00
2313 - 81	Constructions		15 000,00
2315 - 81	Installat°, matériel et outillage techni		15 000,00
2317 - 94	Immo. corporelles reçues mise à dispo.		5 000.00
2318 - 94	Autres immo. corporelles en cours		-5 000,00
020	Dépenses imprévues		-30 000,00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		3 680.00	3 680.00

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PEAGE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil adopte la décision modificative.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
605	Achats matériel, équipements et travaux		-128.00
63513	Autres impôts locaux		128.00
TOTAL :		0.00	0.00

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE LA ZONE NORD D'YDES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil adopte la décision modificative.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6015	Terrains à aménager		49 999.88

605	Achats matériel, équipements et travaux		-49 999.88
6015	Terrains à aménager		15 000.00
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés		15 000.00
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	15 000.00	
7015	Ventes de terrains aménagés	15 000.00	
TOTAL :		30 000.00	30 000.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
3555	Terrains aménagés		15 000.00
3555	Terrains aménagés	15 000.00	
TOTAL :		15 000.00	15 000.00
TOTAL :		45 000.00	45 000.00

MISE A JOUR DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 32 voix POUR :

- Arrête le montant des attributions de compensations aux 16 Communes pour l'année 2020, selon le tableau inséré ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté de communes,
- Dit que ces montants seront notifiés aux 16 Communes membres,
- Charge Monsieur le Président et Madame le Receveur Communautaire, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente délibération.

AIDE A L'ACHAT DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil valide la mise en place de cette subvention et le règlement.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHE PRESTATIONS D'ASSURANCES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 32 voix pour, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer le marché

ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET DU SPANC : EXERCICES 2014 – 2015 - 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil décide de l'admission en non-valeur des quatre titres énumérés ci-dessus pour un montant total de 319.00€.

DEMANDE DE DETR

Il s'agit d'autoriser M. le Président à déposer deux dossiers de demande de DETR pour la liaison de la voie verte avec Bort les Orgues et pour l'aménagement de la zone d'activités d'Ydes nord.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil autorise le Président à déposer les dossiers évoqués pour demande de DETR.

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil décide de :

- La création, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché Principal,
- La création, à compter du 1^{er} octobre 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maitrise Principal,

CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM / Yvelin / EUCARE / ACTE VIE selon les conditions suivantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

- De prendre acte que Monsieur le Président est autorisé à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil autorise le Président à signer la convention.

CONVENTION RELATIVE AU REVERSEMENT DE LA TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SEJOUR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer la convention avec le Conseil départemental.

ETUDE ALSH : VALIDATION D'UN SCENARIO

Après en avoir délibéré par 29 voix pour et 3 abstentions (Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN), le Conseil décide de valider le scénario 2 et de continuer la réflexion sur la création d'un ALSH intercommunal.

BIKE PARK : PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LEADER

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour le Conseil autorise le Président à signer le nouveau plan de financement pour le dossier Leader.

PROMENEURS DU NET DU CANTAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil autorise le Président à signer la convention avec la Fédération Départementale des centres sociaux et socioculturels du Cantal.

ENSEIGNEMENT MUSICAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer la convention de partenariat avec :

- l'école de musique du nord cantal,
- l'association la Fraternelle

RESIDENCE 2021 : « LES ATELIERS DU TABLEAU VEGETAL EPHEMERE »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil autorise le Président à signer les contrats de résidence avec les artistes du collectif d'artistes composé de Claudia Urrutia, Marjolaine Werkmann et Marielsa Niels.

CONVENTION EAC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil autorise M. le Président à solliciter des subventions à la Drac et à la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département du Cantal et la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre de la convention EAC pour son programme d'actions 2021

La séance est levée à 22 heures 30